

## CONTRIBUTION DU COLLECTIF TRANSPORT

### Construction d'un nouveau dépôt :

L'équation : contrainte d'urbanisation / proximité d'une ligne d'exploitation pour implanter un dépôt de tramway laisse peu de place dans le tissu urbain existant. L'opportunité foncière à la Babinière répondant à la résolution de cette équation, le Collectif Transport approuve la réalisation de cet équipement qui permettra d'améliorer le service aux usagers par du matériel plus capacitaire.

### Construction d'un tronçon de voie d'accès au dépôt de Ranzay à Babinière

La mise en service du train-tram vers Châteaubriant avait déjà intégré le franchissement de l'Erdre en parallèle avec une voie de tramway. L'exploitation en mode : tramway + train-tram sur voie unique dédiée, reste une contrainte, mais le Collectif Transport ne la considère pas comme rédhibitoire.

### Déplacement du terminus de Ranzay à Babinière

Le franchissement de l'Erdre permettra de déplacer plusieurs correspondances de lignes entre le secteur Nord et Nord-Est du réseau en facilitant le « saut » de la rivière. Il s'agira d'un plus pour certains usagers même si la rupture de charge demeurera une contrainte.

### Connexion Ligne 1 – Ligne 2

Le Collectif Transport regrette que le projet livré à la concertation du public ne prenne pas en compte la connexion L1 –L2 dans sa globalité, réduisant d'autant la portée du maillage du réseau qui reste majoritairement cantonné dans le centre de l'agglomération.

### Train et Tram

L'intégration d'une halte du train-tram dans le nouveau pôle de correspondance de Babinière va dans le sens préconisé par nos associations en vue d'intégrer les différents modes de déplacement permettant la multi modalité.

Nous restons persuadés qu'une réflexion ne manquera pas de voir le jour pour mettre fin à l'absurdité de la barrière coupant en gare de Châteaubriant les rails pouvant permettre des dessertes périurbaines entre les agglomérations de Nantes et Rennes. A cet égard il nous semble indispensable de prévoir des réservations foncières pour laisser la porte ouverte à tous types de matériel et de manœuvres à proximité immédiate du pôle de correspondance de Babinière le jour où cette aberration sera levée.

### Modes actifs et accès de proximité

Les liaisons piétonnes et cyclistes sont à créer ou améliorer entre la Babinière et le bord de l'Erdre et ses équipements récréatifs et sportifs, ainsi qu'entre la Babinière et les zones d'activité proches. D'autre part, la piste cyclable du pont est à prolonger le long de la voie ferrée, côté Est pour limiter les dénivelés, et doit être accessible aux piétons.

### Conclusion

Hormis les réserves formulées le Collectif Transport est donc favorable aux réalisations présentées dans le projet.